

Sanctions contre des colons israéliens violents : une étape symbolique qui doit mener à la fin du commerce français avec les colonies

14 février 2024



Pour la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et plusieurs de ses organisations membres, l'annonce aujourd'hui par le quai d'Orsay de sanctions à l'encontre de 28 colons israéliens violents est un premier pas symbolique, qui doit amener la France à agir concrètement contre la colonisation en cessant notamment toutes relations commerciales avec les colonies israéliennes.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a annoncé le 13 février que 28 colons israéliens violents sont désormais visés par une interdiction administrative du territoire français.

Selon la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, le CCFD-Terre solidaire, l'Association France Palestine Solidarité, Chrétiens de la Méditerranée, les Amis de Sabell France, la Ligue des Droits de l'Homme et l'Union juive française pour la Paix, il s'agit d'un premier pas, nécessaire mais symbolique, qui ne sera pertinent qu'à la condition d'être le prélude d'une politique conforme au droit international humanitaire pour contribuer à mettre fin à la colonisation illégale du territoire palestinien occupé, l'une des causes profondes du conflit israélo-palestinien.

Selon la Quatrième Convention de Genève, la colonisation est un crime de guerre, et l'ensemble des colonies israéliennes sont illégales. La colonisation du territoire palestinien occupé est responsable de multiples violations du droit international humanitaire et des droits humains, et ne doit être en aucun cas normalisée. Pourtant la France continue d'entretenir des relations commerciales par l'importation de produits et de services en provenance des colonies, ce qui participe à l'expansion territoriale et économique de la colonisation.

Dans le contexte de la guerre à Gaza et des violations flagrantes du droit international humanitaire dont se sont rendues responsables les autorités israéliennes après le 7 octobre, la France, qui condamne régulièrement la colonisation, doit mettre en conformité son discours et ses actes en interdisant le commerce de biens et services provenant des colonies israéliennes. Les sanctions individuelles contre les colons doivent aussi être un prélude à des sanctions envers des groupes et structures qui permettent la colonisation.

Face à la catastrophe humanitaire actuelle et aux multiples violations du droit international humanitaire dans la bande de Gaza, il est plus que jamais nécessaire que la France prenne des mesures pour contraindre l'Etat d'Israël à respecter le droit international.

Contact presse :

- Pierre Motin, responsable plaidoyer, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 07 66 15 39 26, p.motin@plateforme-palestine.org
- Sophie Rebours, responsable relations médias, CCFD-Terre Solidaire : 07 61 37 38 65

Notes aux rédactions :

- [Déclaration du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères du 13 février - La France adopte des sanctions à l'encontre de colons israéliens violents](#)

Crédits photo : Jaime Jover / Flickr Creative Commons

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article : <https://stopcolonies.fr/Sanctions-contre-des-colons-israeliens-violents-une-etape-symbolique-qui-doit>